



LE PRÉSIDENT

Suresnes, le 15 avril 2020

**Monsieur Bruno Le Maire**  
Ministre de l'Économie et des Finances  
139 Rue de Bercy  
75572 PARIS cédex 12

**Objet : Le moteur de la distribution et des services de l'automobile doit également redémarrer.**

Monsieur le Ministre,

L'inquiétude liée à la situation sanitaire reste particulièrement vive à un moment où la pandémie du COVID-19 n'est pas encore maîtrisée. Le CNPA, représentant les 142.000 entreprises de la distribution et des services de l'automobile, en est pleinement conscient.

Le CNPA est préoccupé par l'intensité de la dégradation de la situation des entreprises. Malgré le caractère massif des mesures de protection adoptées très rapidement par le Gouvernement, les conséquences économiques et sociales du confinement, légitimement prolongé par le Président de la République jusqu'au 11 mai, risquent de précipiter le Pays sur une pente extrêmement difficile.

Dans un contexte sans aucun précédent, le CNPA considère que :

- 1- Une reprise progressive est nécessaire pour anticiper le déconfinement ;
- 2- Des initiatives ont déjà été prises par le CNPA et la Branche pour la rendre possible ;
- 3- L'État doit réunir des conditions complémentaires à un redémarrage rapide ;
- 4- Les mesures d'aides doivent être prorogées et complétées pour préparer l'après 11 mai ;
- 5- Un plan global de relance amont / aval de la filière est à bâtir en concertation avec l'industrie et les services.

**1 - Le CNPA estime possible et nécessaire de permettre aux entreprises des services de l'automobile une reprise progressive de leurs activités**, dès lors que l'exercice de ces dernières pourra s'effectuer sans compromis sur la protection sanitaire des personnes, salariés et consommateurs. A défaut, c'est un drame économique et social qui ne manquera pas de s'ajouter à la catastrophe sanitaire si la quasi-immobilisation de l'économie devait perdurer au-delà du 11 mai.

La filière automobile est en première ligne, avec un arrêt particulièrement brutal et profond de l'activité industrielle et commerciale. Ainsi, en dépit de l'autorisation d'exercer l'activité d'entretien-réparation, celle-ci a baissé à hauteur de 80%. Comme en témoigne une enquête du CNPA portant sur 5.000 entreprises, le pronostic vital d'une importante partie du secteur est déjà engagé. Par ailleurs, la baisse estimée à ce stade de 8 % du PIB en 2020 aura des conséquences significatives sur la consommation automobile au sens large.

Les perspectives pesant à la fois sur l'offre et la demande emportent de lourdes conséquences. Elles sont d'ordre économique et social mais aussi sociétal. La solidarité nationale, en partie financée par les recettes fiscales, considérables, générées par l'économie des mobilités au sens large, est aussi en jeu.

**2- Les services de l'automobile sont un moteur de l'économie nationale et territoriale.** Le CNPA a pris ses responsabilités, pour rendre son redémarrage possible dans le respect des consignes de sécurité sanitaire, et au moyen d'un dialogue social le plus étroit.

- C'est ainsi que les partenaires sociaux de la Branche ont travaillé à la conception de bonnes pratiques sanitaires adaptées au commerce, aux ateliers et aux services automobiles. Elles ont été établies sur la base des prérequis posés par le Ministère du Travail, le Ministère de la Santé, et le Ministère de l'Économie. Le CNPA souhaite pouvoir aboutir, sur cette base, à un protocole approuvé par la puissance publique, de façon à apporter toutes les garanties aux salariés et aux clients mais également aux employeurs qui engagent leurs responsabilités. Ces recommandations peuvent être très rapidement publiées, dès lors qu'elles recevront l'agrément des Ministères concernés. Le CNPA et ses partenaires sociaux se tiennent à leur disposition.

- Par ailleurs, le CNPA a financé une commande de 1 million de masques réutilisables auprès d'un opérateur français, livrables à partir de la 1<sup>ère</sup> semaine du mois de mai au profit des 500.000 actifs de la Branche. L'objectif est d'engager une dynamique de reprise, en permettant au plus grand nombre d'entreprises du secteur d'accéder rapidement à cet équipement.

- Enfin, une application a été ouverte par le CNPA au grand public, géolocalisant près de 5.500 points de réparation. L'objectif est de contribuer prioritairement à la fluidité des chaînes d'approvisionnements et de santé, ainsi que de renforcer l'information des Français.

**3- La préparation de l'échéance du 11 mai implique de réunir davantage de conditions nécessaires à un redémarrage rapide.** Des clarifications importantes restent ainsi à apporter :

- A l'issue d'une concertation urgente à mener avec les parties prenantes de la filière, les arrêtés successifs de mars dernier devraient être revus pour étendre le périmètre aujourd'hui très restrictif des activités autorisées à ouvrir. Certaines activités commerciales, en particulier la vente de véhicules automobiles neufs et d'occasion, ont à ce stade interdiction de recevoir du public alors qu'elles sont autorisées pour les motocycles et les cycles ainsi que pour les équipements automobiles. Or, ces établissements commerciaux sont en capacité d'accueillir du public dans des conditions garantissant leur conformité aux consignes du Gouvernement.

La possibilité d'une réouverture partielle et progressive des activités commerciales permettrait ainsi d'anticiper l'échéance du 11 mai dans de meilleures conditions.

- Selon le résultat de cette concertation, il n'y aura pas de réouverture viable sans clients. Il sera indispensable en ce sens de faire évoluer les consignes au grand public et les rubriques des déclarations à renseigner avant tout déplacement dérogatoire. La possibilité de se déplacer dans les activités déjà autorisées à ouvrir (telle que l'entretien-réparation) et celles qui seraient autorisées demain à ouvrir, doit être ainsi explicitement précisée, et ce, sans risque de verbalisation par les forces de l'ordre. Le CNPA est prêt à rencontrer les services du Ministère de l'Intérieur pour fixer des règles garantissant le strict respect des mesures de sécurité sanitaire pour les consommateurs.

- La gestion des risques est centrale pour permettre une activité sereine dans les entreprises autorisées à ouvrir, et une reprise totale après le 11 mai. Le CNPA estime à ce titre crucial de clarifier la question de la responsabilité civile et pénale de l'employeur, de manière à pleinement sécuriser une situation encore perçue sur le terrain comme trop ambiguë. Cette absence de clarté, source de freins à la reprise, peut être facteur de nombreux contentieux malgré les assurances données par le Ministère du Travail en matière d'obligation renforcée de moyens.
- La garantie doit être apportée d'un accès sécurisé et durable des ETI, PME et TPE aux équipements essentiels de sécurité après le 11 mai. Des process sont à établir entre l'État et les différentes Branches professionnelles constituées, comme dans les services de l'automobile, d'une majorité de TPE.

#### **4- Les mesures d'aides doivent être prorogées et complétées pour préparer l'après 11 mai.**

Il est clair que les actuelles mesures d'urgence ne suffiront pas à sauvegarder un secteur qui était déjà très fragilisé. La plupart des entreprises de la distribution et des services sortira exsangue de cette crise.

Ce point fera l'objet d'un courrier complémentaire, mais des premiers éléments méritent d'être déjà soulignés.

- La possibilité de proroger les aides, notamment au financement, au moins jusqu'à l'été, et aussi longtemps que l'économie devra fonctionner dans un cadre contraint, doit être confirmée au plus tôt par le Gouvernement. La question du remboursement des cotisations sociales reportées et celle des remboursements d'emprunts bancaires devront être posées pour éviter que les entreprises ayant réussi à franchir le cap du confinement ne voient leurs charges financières devenues tellement insupportables, qu'elles ne doivent déposer rapidement le bilan.
- Des exonérations ciblées de charges sociales et fiscales, en complément d'autres dispositifs spécifiques à nos différents métiers, seront incontournables. Par ailleurs, des taxes telles que la TASCOM, la TLPE ou la taxe « parking », doivent être annulées afin de redonner aux entreprises un oxygène indispensable.
- A plus long terme, le soutien dans la durée d'un tissu entrepreneurial très implanté dans les régions sera indispensable, y compris pour maintenir des politiques publiques dont nos entreprises sont les acteurs sur le terrain.

Le CNPA est prêt à discuter dans le détail un arsenal de mesures les plus appropriées à toutes les ETI, PME, TPE et startups présentes dans notre Branche avec les Ministères concernés en temps utiles.

**5- Un plan global de relance amont / aval de la filière automobile est à bâtir en concertation avec l'industrie et les services.** Fortement déstabilisée par la crise, la filière était déjà confrontée à une remise en question particulièrement complexe et risquée au niveau de son modèle économique sous l'effet de plusieurs facteurs. La question de l'adaptation du cadre réglementaire européen et national doit être rapidement posée, afin de tenir compte d'une révision - nécessaire selon le CNPA - des priorités.

La conception coordonnée d'un plan massif et spécifique de relance, comme les modalités de son exécution, sont par conséquent fondamentaux.

- Ainsi, le CNPA appelle à un dialogue encore plus approfondi sous l'égide du Comité Stratégique de Filière Automobile pour préparer l'après 11 mai efficacement. Cette instance devra traduire une solidarité renforcée, basée sur une feuille de route tenant compte d'une nouvelle donne stratégique pour tous les acteurs.

- Une action coordonnée sur l'offre et la demande sera à cet égard décisive. Les objectifs à partager avec l'Etat et l'allocation des moyens publics à y consacrer devront être soutenables pour l'ensemble des parties prenantes, selon une stratégie précise en matière de transition écologique, de restauration de la souveraineté économique, et de maintien des emplois et des compétences.

- L'une des priorités sera de privilégier le déstockage, en soutenant la consommation des ménages et des entreprises avec des dispositifs à la fois ultra simplifiés et stabilisés dans la durée. Si la prime à la conversion en est l'un des éléments, son adaptation à très court terme devra, selon nous, inclure les véhicules thermiques d'occasion récents.

Ces dispositifs doivent dans tous les cas faire l'objet d'une concertation transparente avec toutes les parties prenantes du Comité de Filière pour proposer la meilleure stratégie à l'État.

C'est dans cet esprit que le CNPA apportera tout son concours au Gouvernement et au Comité Stratégique de Filière Automobile.

C'est ensemble, industrie et services, que nous relèverons le plus grand défi posé à notre génération : l'avenir de notre filière, qui fait indéniablement corps avec celui de la Nation.

Vous remerciant pour votre attention et vous félicitant au nom de notre Profession pour la qualité de votre engagement, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.



**Francis Bartholomé**

Contact : Xavier Horent, Délégué général du CNPA – [xhorent@cnpa.fr](mailto:xhorent@cnpa.fr)

Copie :

Mme Muriel Pénicaud, Ministre du Travail

Mme Agnès Pannier-Runacher, Secrétaire d'État auprès du Ministre de l'Économie et des Finances

M. Christophe Castaner, Ministre de l'Intérieur